

## PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

PREFECTURE.  
DIRECTION DU CABINET  
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DEFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILES (SIDPC)

TELEPHONE : 04 95 34 50 00  
TELECOPIE : 04 95 32 71 18  
MEL : [crise2@haute-corse.pref.gouv.fr](mailto:crise2@haute-corse.pref.gouv.fr)

Bastia, le 18 janvier 2016 à 14 h00

### MESSAGE D'ALERTE AUX MAIRES

Météo France vient de diffuser une vigilance météorologique **de niveau jaune situation météorologique à surveiller pour le paramètre NEIGE-VERGLAS**  
**du lundi 18 janvier 2016 à 18 H 00 jusqu'au mardi 19 janvier 2016 matin à 07h00.**

Un épisode pluvio-neigeux se met en place en fin de soirée ce lundi 18 janvier 2016 et perdure jusqu'à mardi 19 janvier 2016 au matin.

La limite pluie-neige est estimée très basse sur la côte orientale(200/250 cm) et plutôt 300/400 m sur le sud et l'est de la Corse et 500-600 m sur l'ouest de la région.

Les quantités attendues sont de l'ordre de :

- 2 à 5 cm, localement
- 5 à 15 cm vers 400 m sur l'est et le sud de la région
- 15 à 20 cm vers 700/800 m

Je vous demande de bien vouloir informer la population de votre commune des mesures de précaution qu'il convient de respecter :

- Limiter si possible les déplacements
- Consulter, avant de prendre la route, le « PC NEIGE » de la Collectivité » Territoriale de Corse 04.95.46.17.12/45.07.19
- Se munir d'équipements spéciaux
- Respecter les consignes données par les gestionnaires des voies ou les services de sécurité
- Se mettre à l'écoute de la station de radio France Bleu RCFM (101.7 et 88.2 MHz)
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installez en cas de besoin les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
  - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
  - les chauffages d'appoint à combustion en continu.Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Si sur le territoire communal est implanté un terrain de camping et de stationnement de caravanes, ainsi que des structures d'activités de plein air, dès réception de ce message, en aviser immédiatement l'exploitant.

Vous pouvez contacter la Préfecture au : **04.95.34.50.00.** ou le service vigilance de Météo France au **05.67.22.95.00** – ou sur le site internet : <http://vigilance.meteofrance.com>